

PUY-DE-DÔME. PLUS DE 48% DE GENS Y ACCÈDENT À PIED. CETTE ÉVOLUTION MARQUE UN CHANGEMENT DE PRATIQUES.



Navettes en bus pour le Puy-de-Dôme

Quinze ans d'expérience...

En 1992, le Conseil général instaure un système de navettes pour accéder au Puy-de-Dôme du 1^{er} juillet au 31 août, de 11 h à 18 h. Ce transport collectif vise à diminuer le nombre de voitures au sommet. Le nouveau parking aménagé ne contient volontairement que 150 places. En 1999, le service est étendu aux week-ends et jours fériés des mois de mai, juin et septembre, de 12 h 30 à 18 h. Quinze ans plus tard, la fréquentation est en baisse et le modèle économique semble avoir trouvé ses limites. Le Conseil général réfléchit à un autre mode de transport.

© Carlos Da Costa - Conseil général du Puy-de-Dôme

Le montage juridique et financier de mise en œuvre de navettes jusqu'au sommet du Puy-de-Dôme repose sur une délégation de service public - affermage. Le contrat d'exploitation de cinq ans prévoit une gestion aux risques et périls du délégataire, sachant qu'en juillet et août le Puy-de-Dôme reçoit en moyenne 200 000 visiteurs, soit presque la moitié de sa fréquentation annuelle. Le délégataire s'engage sur plusieurs obligations telles que l'attente limitée à douze minutes, le confort des bus, les normes ISO 9002. Il lui appartient aussi de proposer les tarifs.

Une redevance à la collectivité est prévue au-delà de 50 000 billets vendus : 0,16€ entre 50 001 et 110 000 billets ; 0,30€ au-delà de 110 000 billets.

Un exploitant privé s'est organisé en pool d'exploitation : en s'associant avec l'ensemble des transporteurs locaux, il bénéficie des bus les plus performants sans investissement supplémentaire.

Les tarifs du service ont évolué ainsi :

- tarif adulte : 2,74€ en 1992 ; 4€ en 2006
- tarif enfant : 1,83€ en 1992 ; 1€ en 2006.

Le succès de ce service est attesté par le doublement en sept ans du nombre de personnes transportées en juillet/août : soit 159 000 personnes en 1999, contre 80 000 en 1992.

Le service n'a pas d'impact sur l'évolution de la fréquentation annuelle du site qui augmente en moyenne de 1% par an depuis plus de vingt ans. Les navettes permettent cependant d'absorber cette évolution sans créer de nouveaux parkings au sommet.

Politique tarifaire. Selon une enquête réalisée en 2005, 40% des utilisateurs trouvent le service trop cher. Ces déclarations s'expliquent par l'absence de tarification adaptée (pas de tarif famille ni clientèle locale, pas d'abonnement...). À ceci, il convient d'ajouter le faible prix d'accès au site en véhicule individuel (4,5€ par voiture, inchangé depuis 1999) et l'absence d'informations à l'intérieur des bus. On note ainsi que la clientèle locale ne s'est pas appropriée le service et attend 18h pour accéder au sommet en voiture individuelle. Depuis 1999 et malgré

l'extension du service aux week-ends de mai, juin et septembre, la clientèle des navettes a diminué de 25%. Malgré ceci, le concessionnaire est réticent à proposer une modularité des tarifs. En effet, l'augmentation du prix des carburants a considérablement diminué sa marge. L'augmentation de clientèle que susciteraient de nouveaux tarifs ne saurait compenser le manque à gagner, d'autant plus que le chiffre d'affaires est très dépendant des conditions climatiques.

Question de sécurité. Avec un départ toutes les cinq minutes les jours de pointe, cinq à six bus véhiculent jusqu'à 1 200 personnes/heure. Ceci peut représenter jusqu'à cent allers et retours par jour (hors autres opérateurs) sur une route étroite ne permettant pas le croisement de bus sur le dernier kilomètre.

Avec du recul, il faut admettre que le système des navettes atteint aujourd'hui ses limites techniques et financières. La redevance versée à la collectivité diminue ; le contexte énergétique et la baisse de fréquentation ne permettent pas d'envisager un renversement de tendance. C'est pourquoi le Conseil général réfléchit à un autre mode de transport pour accéder au sommet du site le plus prestigieux d'Auvergne. ■

>>> Mél : Florence.
Tastet@cg63.fr

FLORENCE TASTET
CHARGÉE DE MISSION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU PUY-DE-DÔME.

Évolution de la fréquentation selon le mode d'accès

